

JDD du 16 Mai 2013

territoires picards et transition écologique

Fabien Doisne / ECLAT

DREAL



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

DREAL / ECLAT

1 - les objectifs de l'étude :

- fournir une base solide de connaissance aux services de l'État
- établir un état des lieux du territoire picard au regard des objectifs pour la transition écologique.
- identifier les grands enjeux du territoire
- constituer un socle de connaissances pour la réalisation d'une étude prospective

2 - le pilotage de l'étude :

un comité de pilotage réunissant depuis janvier 2012 les services de la DREAL (ECLAT, SGCGE, SNEP, SDIT), les 3 DDT(M), l'INSEE, le SGAR.

3 - le contenu de l'étude :

3-1 un diagnostic régional par thématique Grenelle

3-2 un atlas cartographique des enjeux par thématique

3-3 six zooms territoriaux

3-4 un cahier d'indicateurs qui renseigne sur le niveau d'intégration des objectifs réglementaires à l'échelle des EPCI

3-5 un panorama d'acteurs

3-1 Le diagnostic régional

un diagnostic au regard des 6 thématiques Grenelle:

Bâtiment et urbanisme / transports / énergie et climat

biodiversité / risques-santé / déchets / gouvernance

illustré par 190 représentations graphiques ou cartographiques.

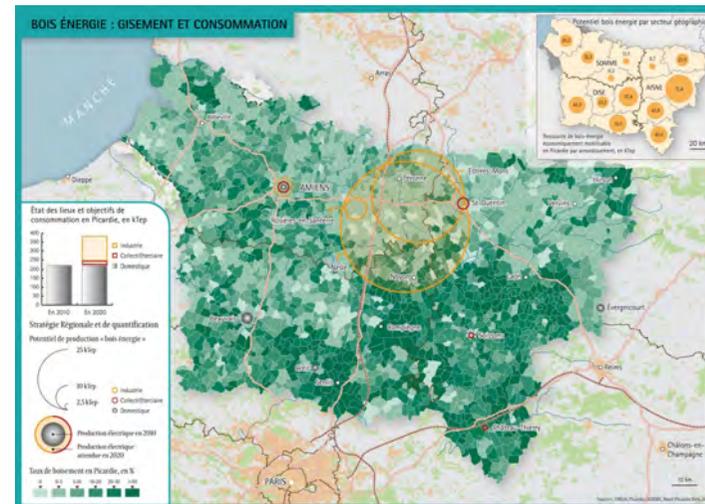
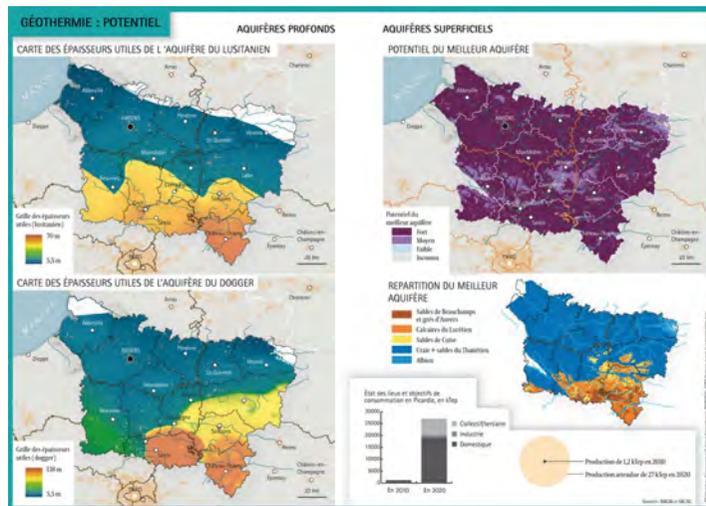
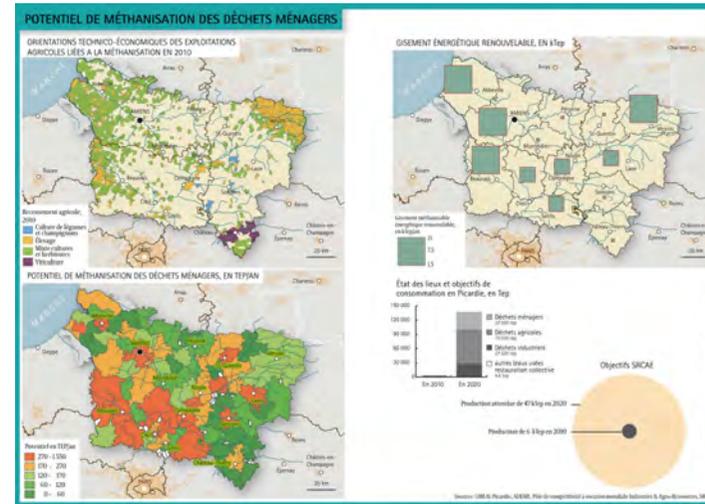
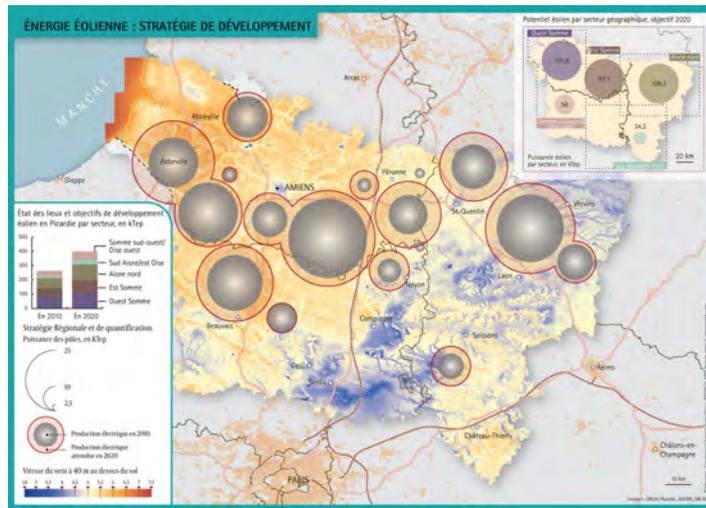
Pour chaque thématique :

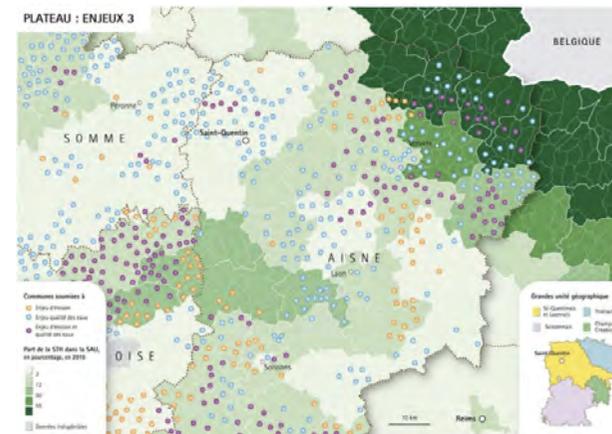
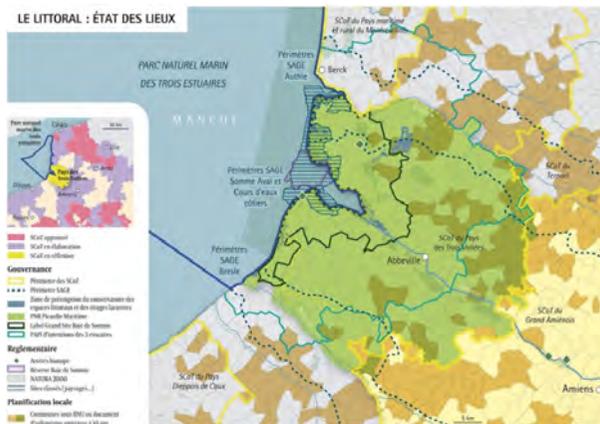
- définition des objectifs du Grenelle et des moyens de mise en œuvre

- identification des enjeux (3 à 7 selon les thématiques).

3-2 l'atlas cartographique (en cours) :

une synthèse cartographique des enjeux par thématique, en complément des documents déjà existants (SRCAE, profil environnemental, ...). 50aine de cartes





3-3 six zooms territoriaux identifiant les principaux enjeux des territoires suivants :

la vallée de la Somme,

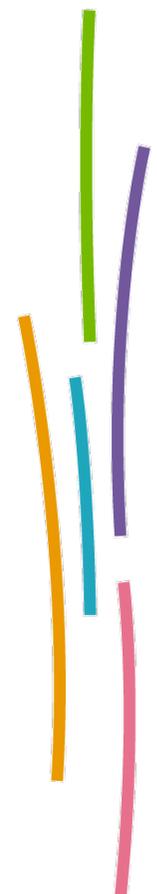
le grand Amiens

le sud de la Picardie

les plateaux agricoles du nord de l'Aisne

le littoral Picard

les territoires concernés par le projet de Canal Seine Nord Europe



3-5 un panorama d'acteurs livrant une analyse des structures et acteurs selon 4 axes :

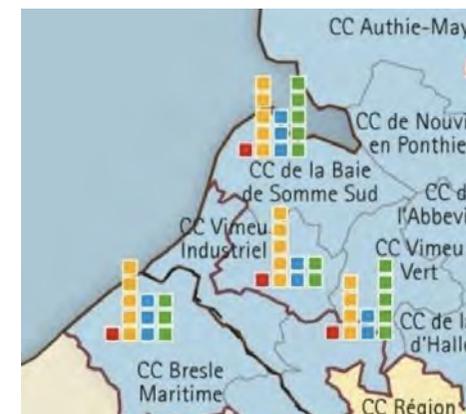
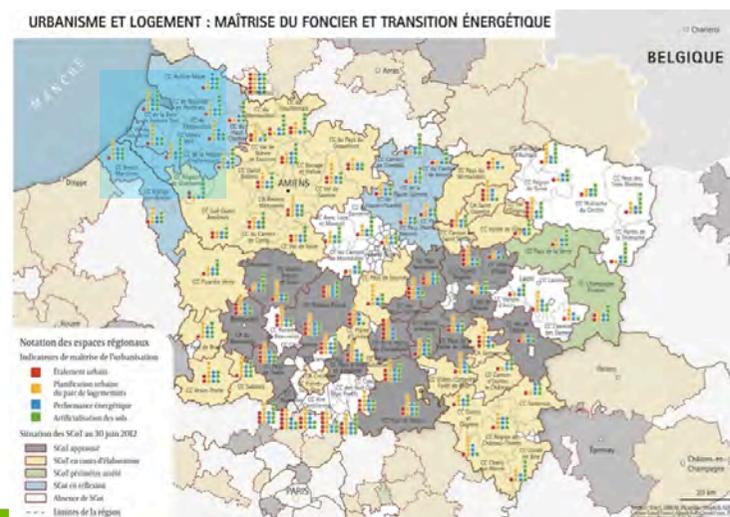
Acteurs des grands schémas et projets portés par l'Etat en Picardie (SRCAE, SRCE/TVB, SDAGE et SAGE, SRADDT...)

Acteurs des grands projets d'infrastructures portés par l'Etat (liaison ferrée Picardie-Roissy, modernisation RN2...)

Projets et instances impliquant d'autres acteurs (vallée de la Somme, les SCoT, PNR et PNM...)

Acteurs relais sur certaines thématiques (partenaires, CESER, EPFLO...)

3-5 un cahier d'indicateurs par EPCI du niveau d'atteinte des objectifs nationaux, pour chacune des 6 thématiques traitées par le diagnostic régional, qui en s'appuie pour chaque thématique sur des données factuelles



4 - les apports de l'étude : une base de connaissance solide pour :

- partager au sein des services régionaux et départementaux de l'Etat, une vision commune des enjeux des territoires et donc des politiques à mettre en oeuvre,
- porter le discours de l'Etat dans les porter à connaissance dans le cadre des procédures d'urbanisme,
- analyser rapidement la situation d'un territoire et en identifier les enjeux,
- engager une étude prospective d'évolution de la région déclinée en 5 à 6 territoires.

4 - les apports de l'étude :

comment s'en servir lors de l'écriture d'un porter à connaissance ?

Sur chaque thématique

- des éléments de contexte législatif (lois Grenelle 1 et 2)

- * engagement par sous thématique avec renvoi sur l'article de loi ;
- * description d'indicateurs ;
- * avancées et réalisations dans le contexte picard ;
- * retards et faiblesses dans le contexte picard.

Thématique Urbanisme	Engagements	Indicateurs (si existant)	Avancées et réalisations dans le contexte picard	Retards et faiblesses dans le contexte picard
Lutte contre l'étalement urbain	<p>Grenelle 1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et la régression des surfaces agricoles et naturelles.</p> <p>Grenelle 2 : Pour le PLU, le rapport de présentation « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de la consommation de l'espace au regard des dynamiques économiques et démographiques » (L123-1-2)</p> <p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe des « objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (L123-1-3)</p>	Efficacité de l'urbanisation : nombre de logements /artificialisation des sols	L'un des projets pour contrer ce phénomène est l'appui à la métropolisation – développement des agglomérations (rôle moteur dans la croissance et l'emploi) et cohérence de l'organisation par pays.	Les surfaces artificialisées ont augmenté de 4,5% entre 1992 et 2002. Avec plus de 2 500 ha consommés (+40 %), les infrastructures de transport ont été la source la plus importante de consommation d'espace entre 1992 et 2002. Cette période a en effet été marquée par la réalisation d'autoroutes importantes (A16, A28, A29). La Picardie est de plus en plus soumise à des conflits d'usages du sol qui risquent de renforcer fortement la pression foncière dans les années à venir
	<p>Grenelle 1 : Lutter contre l'étalement urbain en conditionnant la création de nouveaux quartiers au renforcement des infrastructures de transport en commun</p> <p>Grenelle 2 : le SCoT la possibilité de fixer des normes minimales de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol, de densité, d'occupation du sol, de performances énergétiques et environnementales, dans les secteurs qu'il délimite en prenant en compte la desserte par les transports collectifs, l'existence d'équipements collectifs (L122-1-5).</p>	Efficacité de l'urbanisation : nombre de logements /artificialisation des sols	De nombreux SCoT en cours d'élaboration ou de révision qui vont pouvoir appliquer les nouvelles exigences du Code de l'Urbanisme. Plusieurs, parmi les SCoT existants soulignent la nécessité de lutte contre l'étalement urbain Réflexion de plus en plus présente sur le rôle des gares comme lieux privilégiés de l'urbanisation (étude DREAL)	
Harmonisation des politiques	Grenelle 1 : Harmoniser les documents d'orientations et planification à l'échelle des	Communes couvertes	85% de la population du territoire picard est couvert par SCoT approuvé ou en cours	Les territoires couverts par certains SCoT ne correspondent pas clairement à de

**Lutte contre
l'étalement urbain**

Grenelle 1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et la régression des surfaces agricoles et naturelles.

Grenelle 2 : Pour le PLU, le rapport de présentation « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de la consommation de l'espace au regard des dynamiques économiques et démographiques » (L123-1-2)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe des « objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (L123-1-3)

Efficacité de
l'urbanisation :
nombre de logements
/artificialisation des
sols

L'un des projets pour contrer ce phénomène est l'appui à la métropolisation – développement des agglomérations (rôle moteur dans la croissance et l'emploi) et cohérence de l'organisation par pays.

Les surfaces artificialisées ont augmenté de 4,5% entre 1992 et 2002. Avec plus de 2 500 ha consommés (+40 %), les infrastructures de transport ont été la source la plus importante de consommation d'espace entre 1992 et 2002. Cette période a en effet été marquée par la réalisation d'autoroutes importantes (A16, A28, A29).

La Picardie est de plus en plus soumise à des conflits d'usages du sol qui risquent de renforcer fortement la pression foncière dans les années à venir

Grenelle 1 : Lutter contre l'étalement urbain en conditionnant la création de nouveaux quartiers au renforcement des infrastructures de transport en commun

Grenelle 2 : le SCoT la possibilité de fixer des normes minimales de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol, de densité, d'occupation du sol, de performances énergétiques et environnementales, dans les secteurs qu'il délimite en prenant en compte la desserte par les transports collectifs, l'existence d'équipements collectifs (L122-1-5).

Efficacité de
l'urbanisation :
nombre de logements
/artificialisation des
sols

De nombreux SCoT en cours d'élaboration ou de révision qui vont pouvoir appliqués les nouvelles exigences du Code de l'Urbanisme.

Plusieurs, parmi les SCoT existants soulignent la nécessité de lutte contre l'étalement urbain

Réflexion de plus en plus présente sur le rôle des gares comme lieux privilégiés de l'urbanisation (étude DREAL)

**Harmonisation des
politiques**

Grenelle 1 : Harmoniser les documents d'orientations et planification à l'échelle des

Communes couvertes

85% de la population du territoire picard est couvert par SCoT approuvé ou en cours

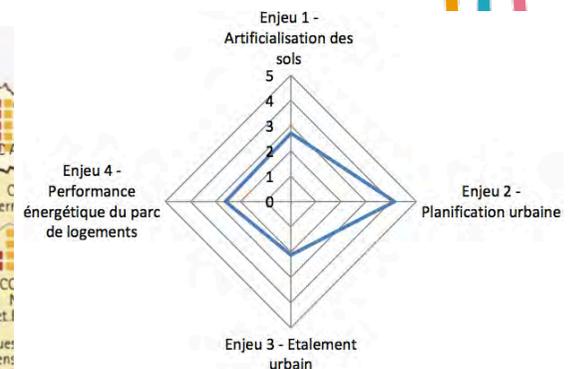
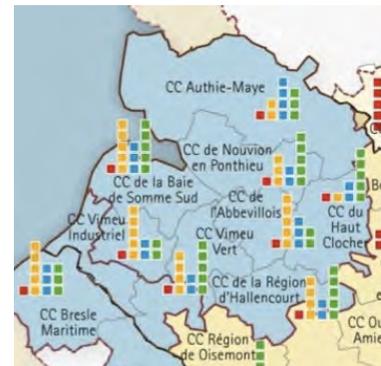
Les territoires couverts par certains SCoT ne correspondent pas clairement à de

Sur chaque EPCI :

- une analyse systémique : plus de 35 indicateurs en lien avec les 6 thématiques

- * vulnérabilité aux catastrophes naturelles,
- * artificialisation des territoires (hectares consommés/an),
- * consommation énergétique par habitants (Kw/hab),
- * maîtrise des coûts de chauffage (€/ménage),
- * ...

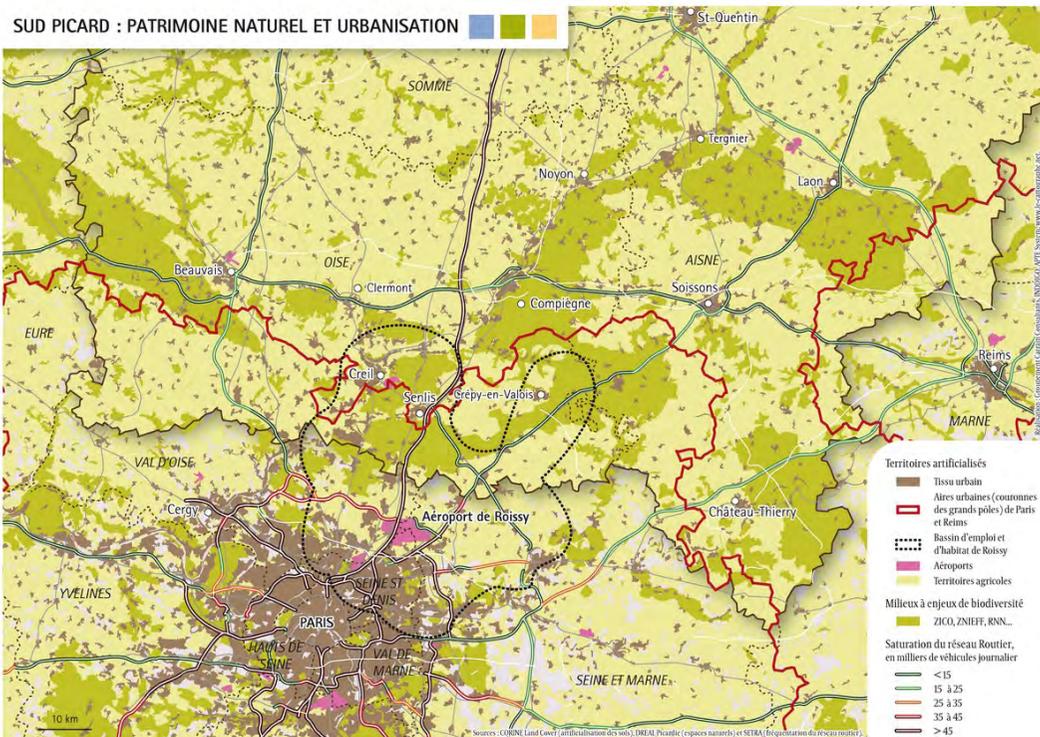
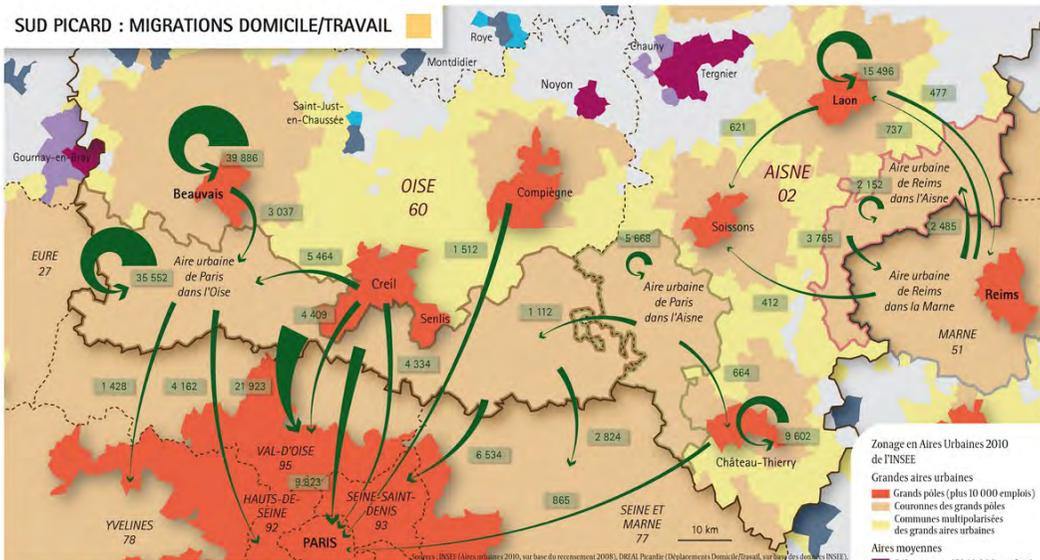
- des outils de comparaison par rapport à une tendance régionale afin de prioriser les enjeux dans les PAC



- une analyse des enjeux mis en avant par l'étude dans le rapport sur les zooms territoriaux

Enjeux Sud Picardie

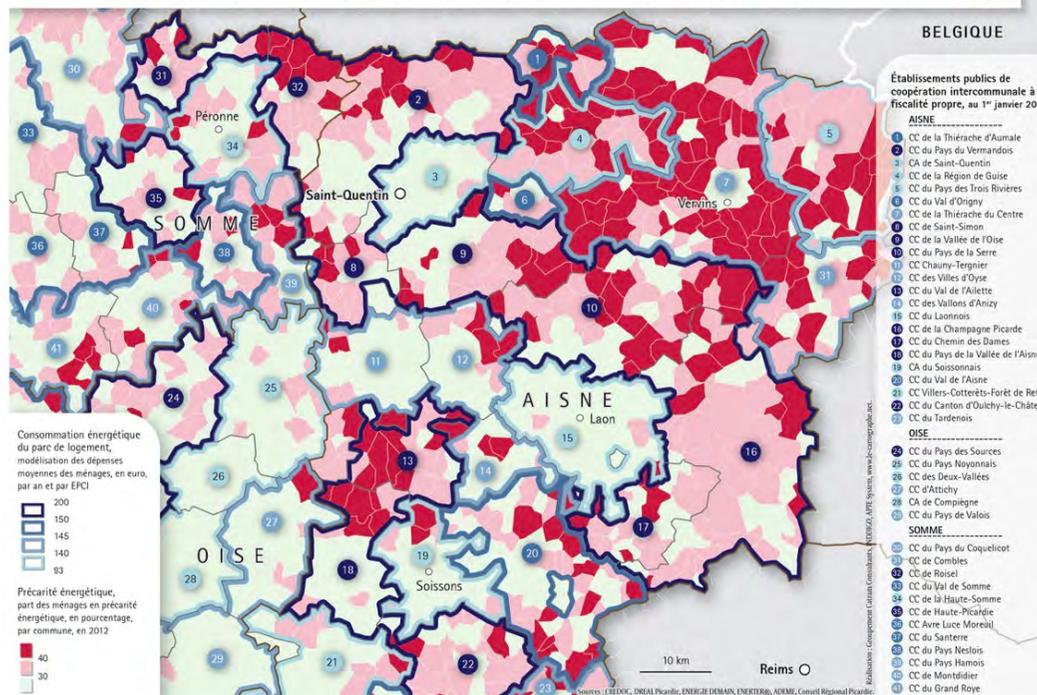
- accompagner le développement économique avec l'offre en logements (secteur Grand Roissy, pôles urbains 60 et Sud 02) ;
- Exploiter les opportunités offertes par la liaison Creil Roissy;
- articuler les travaux en cours sur la trame verte et bleue en Picardie et dans les régions limitrophes



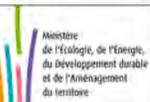
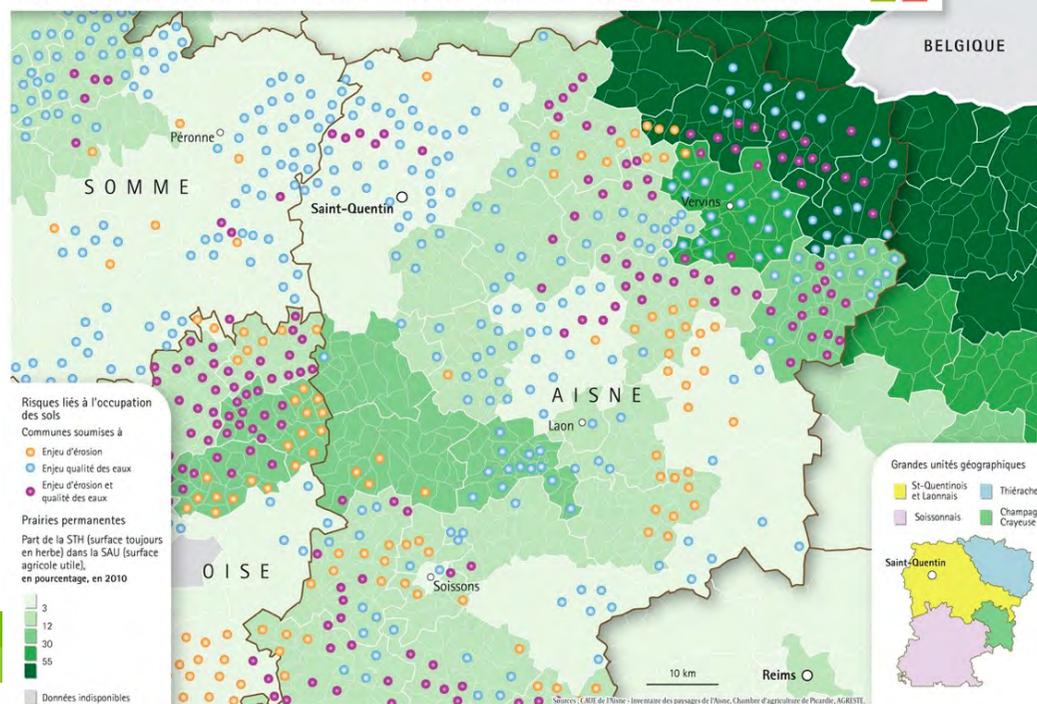
Enjeux plateaux agricoles

- Réhabilitation thermique de l'habitat ;
- Gestion de la qualité des eaux et problématique d'érosion des sols ;
- Mise en œuvre des démarches de planification (PCET, SAGE...) et structuration de territoires de projets à une échelle pertinente.

PLATEAUX AGRICOLES DU NORD DE L'AINES : DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES LOGEMENTS ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



PLATEAUX AGRICOLES DU NORD DE L'AINES : ÉROSION, QUALITÉ DES EAUX ET PRAIRIES PERMANENTES



Enjeux grand amiénois

- diminuer le nombre de ménages exposés à la croissance des coûts de déplacements en maîtrisant de la périurbanisation ;
- appuyer la mise en œuvre du SCoT et renforcer les pôles structurés autour des axes de transport collectifs ;
- Conduire une politique ambitieuse de rénovation de logements.

